

## TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Ce tableau donne la liste des limitations administratives au droit de propriété qui ont été recensées et reportées au Plan Local d'Urbanisme

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Loi du 8.4.1898 Code rural et loi du 16.12.1964, décret 59.96 du 7.1.1959 et décret 60.419 du 25.4.1960	Arrêté préfectoral du 25.3.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	D.D.A.F.
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 4.8.1962 Décret 64-153 du 15.2.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		COMMUNE ou Syndicat des Eaux
AS1	Servitudes liées aux périmètres de protection des eaux potables	Loi n°64.1245 du 16.12.1964 Décret n°61.859 du 01.08.1961 modifié par décret n°67.1093 du 15.12.1967 Circulaire du 10.12.1962	Arrêté préfectoral du 12.12.1989 et 05.12.2014 Arrêté préfectoral du 24/08/1989, modifié les 26/10/1989 + arrêté préfectoral du 23/09/2013	Captage de Lillion et des Bougrières Captage de la Pavais et la Marionnaise, Fénicat	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin Rennais (SMPBR)
EL3	Servitudes de halage et de marchepied	Articles 15, 16 et 28 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure Article 431 du code	Arrêté du 28.05.1935	La Vilaine	DDTM Subdivision de Rennes Navigation
EL7	Servitude d'alignement	Édit de 1607 Décrets des 6.03.1961 (RD), 20.10.1962 (RN) et 14.03.1964 (VC)	Arrêté du 19.03.1829 Arrêté du 09.03.1899	RD 177	DDTM
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expresses et des déviations d'agglomération	Code de la voie routière Loi du 3.01.1969 Décret du 18.08.1970 Décret du 19.08.1986	Décret du 19.08.1986	RN 136	DDTM

I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz	Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 06.10.1967, du 11.06.1970 modifié et du 15.10.1985	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 Arrêté ministériel du 09.10.1962 et 19.02.1999	Canalisation de transport de gaz, diamètre 200 mm Rennes – Nantes	GRTgaz Service Travaux Tiers et Urbanisme – Site Nantes 10 quai Emile Cormerais – CS 10002 44801 ST HERBLAN CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.06.1906 modifié Loi du 8.04.1946 (article 35) Ordonnance du 23.10.1958 Décret du 6.10.1967 et du 11.06.1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 6.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.6.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution Réseau HTB transport	ERDF 64 Bd Voltaire – CS 76504 – 35055 RENNES Cedex  RTE - Réseau de Transport d'Électricité 75 bd Gabriel Lauriol BP 42622 44326 NANTES Cedex 3
PM1	Servitudes de Plan de Prévention du Risque Inondation sur le bassin de la Vilaine en région rennaise et sur le bassin de l'Ille et de l'Illet	Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 Décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995	Arrêté Préfectoral du 10 décembre 2007		DDTM 35
PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques	Code environnement Article L515-15 à L515-25, R512-1 à R512-46, R515-39 à R515-50 et R525-23 à R125-27	Arrêté du 20.12.2010	Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement de la société QUARON.	Préfecture
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations Électromagnétiques.	Article L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et des télécommunications	Décret du 06.03.1967 Décret du 22.11.1989	Station Rennes La Maltière Station Rennes Marguerite	Etat-Major de Zone de Défense DES/BSI Quartier Marguerite – BP 20 35998 RENNES CEDEX 9  Direction de la Sécurité de

PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Code des Postes et des Télécommunications Articles : L54 à L56, R21 à R26	Décret du 06.06.1967 Décret du 22.11.1974 Décret du 14.05.1990 Décret du 11.01.2000	Station de Rennes La Maltière LH Le Célar-Rennes Marguerite LH Coetquidan-Rennes Marguerite LH Bruz (Wiltz)-Renne Marguerite	l'Aviation Civile Ouest (DSAC/O) 29490 GUIPAVAS  Agence Nationale des Fréquences ANFR/DGNF/SIS 29238 BREST CEDEX 3  ORANGE UPR OUEST 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Code des Postes et des Télécommunications Articles : L54 à L56, R21 à R26	Arrêté du 15.01.1977	Pyranomètre et héliographe	Centre Météorologique de Rennes- St Jacques
PT 3	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Loi n°52-223 du 27.02.1952 Décret n°62-273, 274, 275 du 12.03.1962 Code des Postes et des Télécommunications Articles L.46 à L.53, L.66 à L.71, R.43 et D.407 à D.411.1	Arrêté préfectoral du 24.01.1974 Arrêté préfectoral du 01.02.1993	Câble n°385.03 Rennes Mortain, parcelle n°17 de la section IW Câble souterrain n°F 216.1 d'importance stratégique (sur environ 1800 m sur la commune de Rennes)	Orange Unité Pilotage Réseau Ouest Relations Collectivités Locales Bretagne Pays de Loire 50 rue de Redon – CS 64445 35044 RENNES CEDEX
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.07.1845 Décret du 22.03.1942 Loi n°66-1066 du 31.12.1966	Article 6 du décret du 30.10.1935	Ligne Rennes-Quimper	S.N.C.F.
T4	Servitude de balisage	Code de l'aviation civile Article L281-1 et R241-1 à R243-3	Arrêté ministériel du 25.11.1987	Protection de l'aérodrome de Rennes-St Jacques	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321
T5	Servitude aéronautique de dégagement de Rennes-St Jacques	Code de l'aviation civile Article L281-1 et R241-1 à R243-3	Arrêté ministériel du 25.11.1987	Protection de l'aérodrome de Rennes-St Jacques	44343 BOUGUENNAIS CEDEX

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	R 244-1 et D 244-1 à D 244-4 du code de l'aviation civile et L 126-1, R 126-1 du CU	Arrêté du 25.07.1990 Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS CEDEX
T8	Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Code de l'Environnement notamment Art L.221-7 et L.213-10 Code Rural Art L.151-36 à L.151-40 Décret n°2005-115 du 07.02.2005	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	D.D.T.M